

## LIBERTÉ POUR MOUSTAPHA !

**Moustapha est enfermé au Centre de Rétention Administrative 1 de Lyon- Saint-Exupéry depuis le 6 mars 2024. Il est atteint de schizophrénie et son placement en CRA ainsi que la menace d'expulsion vers la Guinée le mettent en grave danger.**

Moustapha suit un traitement par injectons régulières. Il est suivi pour cela par l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu depuis plusieurs mois. Son médicament n'est pas disponible en Guinée, où la Préfecture souhaite l'expulser. Il n'a personne là-bas pour l'entourer et l'accompagner dans son parcours de soins. Au contraire, sa maladie y est particulièrement stigmatisée. Ce sont précisément ces raisons qui l'avaient poussé à partir. De plus, sa détention ne permet pas la continuité et la régularité de ses soins : la possibilité de se rendre à l'hôpital pour recevoir son traitement ne dépendant que du bon vouloir de la police, sa dernière injection a eu lieu avec deux jours de retard. Si les conditions de vie au CRA sont inhumaines et génératrices de vives angoisses pour toutes les personnes retenues, les troubles psychiatriques de Moustapha sont particulièrement incompatibles avec l'enfermement.

**Nous sommes très inquièet-es et constatons la dégradation de son état de santé à chaque nouvelle visite.**

Nous rappelons que toute la famille de Moustapha est en France, en situation régulière, et l'accompagne dans ses soins. Moustapha a déposé une demande de titre de séjour pour « étranger malade » dont il attend la réponse, ainsi qu'un recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile pour sa demande d'asile.

Nous avons déjà fait un rassemblement le 20 mars dernier, à l'occasion duquel nous avons été reçu-es par la préfecture, mais il n'y a toujours aucune perspective de libération pour Moustapha, même après un nouveau rassemblement qui a eu lieu le 3 avril. Pourtant la préfecture a le pouvoir d'abroger toutes les décisions administratives le concernant, en premier lieu l'OQTF dont découlent toutes les autres décisions. Nous le rappelons : Moustapha n'est pas une personne dangereuse, c'est une personne malade, qui a besoin de soins. **Le soin et l'enfermement sont incompatibles.**

Début mai, Moustapha passera de nouveau devant le Juge des Libertés et de la Détention, qui décidera de prolonger ou non sa rétention au CRA. **Pour exiger sa libération immédiate ainsi que la levée de son OQTF**, au nom de la protection contre l'éloignement pour raison de santé et droit au séjour comme membre de famille d'un citoyen de L'UE ayant droit au séjour en France,  
et face à l'urgence de la situation,

**nous appelons à un rassemblement le jeudi 2 mai 2024 à 13h devant la  
Préfecture du Rhône, rue Dunois.**

contact : [solidaritefemmesrue@proton.me](mailto:solidaritefemmesrue@proton.me)